



Espace-Vie TSA

Un milieu de vie résidentiel pour les personnes autistes de niveau 3, en collaboration avec la Chaire Autodétermination et Handicap

Problématique

- L'autisme de « niveau 3 » comporte des déficits au plan de la communication et des interactions sociales. Il entraîne des besoins de soutien importants, notamment dans la réalisation de tâches de la vie courante.
- Peu de logements répondent aux besoins spécifiques de la clientèle. De plus, ces lieux de résidences sont saturés et nettement insuffisants à la demande (St-Jean, 2023).
- Le manque de services adéquats, qui sont essentiels à la qualité de vie des personnes autistes (Anderson et al., 2018), est d'autant plus important pour celles de niveau 3 qui présentent aussi souvent des problèmes de comportements et des enjeux de santé mentale.
- Il importe que les personnes autistes puissent intégrer un milieu de vie qui favorise leur autodétermination et leur participation sociale, sachant d'autant plus que ces dernières se trouvent à risque d'être isolées socialement et d'avoir peu de relations significatives (Cooper et al., 2017 ; Ogle, 2022).

Ces milieux de vie viendront ainsi pallier au manque de logements tout en respectant de façon adéquate et optimale les droits fondamentaux des personnes autistes de niveau 3.



Objectif

Soutenir le développement d'un milieu de vie répondant aux besoins spécifiques de personnes autistes de niveau 3, favorisant l'autodétermination et la participation sociale, et ce en collaboration avec les acteurs du milieu.

Méthodologie

- Effectuer une recension des écrits de type narrative portant sur les meilleurs pratiques de soutien à l'autodétermination et l'inclusion en habitation pour les personnes autistes de niveau 3;
- Entretiens semi-structurés avec les personnes concernées. Le contenu fera l'objet d'une analyse par questionnaire analytique (Paillé et Mucchielli, 2016)
- Rencontres de co-construction entre l'équipe de recherche et l'organisme pour mettre en commun les savoirs scientifiques et les savoirs expérientiels tirés des entretiens, et ce, dans le but de modéliser l'approche développée.

Retombées anticipées

- Améliorer les pratiques du milieu tout en permettant le développement d'autres projets de recherche prenant appui sur les besoins des parties prenantes;
- Augmenter les données probantes sur les personnes autistes de niveau 3 et d'améliorer, à long terme, les services offerts à cette population;
- Produire différents outils de transfert des connaissances tels que des articles, rapport de recherche, présentations et activités de formation pour les intervenants qui travaillent auprès de cette population;
- Diffuser les résultats de la recherche sous la forme de publications sur les réseaux sociaux et le site internet de la Chaire Autodétermination et Handicap.